



- Ouverture de la séance du conseil d'établissement à 16 h 45
- Membres du conseil d'établissement présents : 32, excusée Mme Lazon, IEN
- Présentation de l'ordre du jour :
 - 2 compte financier 2024
 - 3 budget rectificatif n°1
 - 4 Organisation du temps scolaire 25-26 avec vote sur les propositions
 - 5 Questions diverses

L'ordre du jour est présenté aux membres du conseil d'établissement :

Adoption de l'ordre du jour :

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Validation du PV du CE précédent
3. Questions diverses

1) Adoption de l'ordre du jour

Déclaration liminaire du SNES /Snuipp : (sera mise en PJ du PV officiel) reproche du manque de communication de la part de la direction et en provenance de la direction des 5 établissements de l'EGD.

Information sur les grèves : à faire par les Directions, évitera les rumeurs. Rappel que les EPF font partie de l'EGD (les Syndicats du 1er degré se sentent écartés, peu de réunions de la commission de dialogue social). Demande d'amélioration de la communication pour les 5 sites de l'EGD

Intervention de M Lapeyronie : M Lapeyronie Intervention d'ALEFAP : reproche à la direction de ne pas avoir répondu à ses questions, notamment concernant l'affluence et l'origine des visiteurs lors de la JPO du 26 mars. Il lui est répondu qu'une réponse détaillée lui sera transmise.

Intervention du SGEN qui voudrait insérer une question préalable avant de traiter le point 4 sur l'amplitude du temps scolaire : qu'en est-il des blocs de besoins au collège (6^{ème}-5^{ème}) qui complexifient et participent de la situation complexe de la dernière rentrée scolaire. Qu'en est-il de leur efficacité, surtout si des moyens supplémentaires ne sont pas déployés pour leur fonctionnement ?

Réponse du Proviseur : Il est répondu que les blocs de besoins sont une contrainte certes, mais qu'ils n'ont pas été un obstacle majeur à la réalisation des emplois du temps cette année, au regard d'autres paramètres (notamment les 3 demi-journées occupées pour les options facultatives au lycée par exemple).

2) Approbation du PV du CE précédent

Demande de modification de l'ODJ :

- Intervention du Sgen (au nom des 3 syndicats) : qui lie la réforme aux EDT saturés

La Direction répond que ce n'est pas cela qui sature les EDT et qu'il y a eu une note de la

Directrice de l'Agence pour imposer la mise en place à la rentrée 2025

Sgen : pose la question de la plus-value pédagogique de cette réforme et des moyens mis.

Proviseur : il faut s'interroger pour la prochaine mise en place en posant la question des moyens.

Snes : il faut effectivement réfléchir à une organisation apportant un plus pédagogique.

Proviseur : nous sommes d'accord.

Vote : Oui à l'unanimité

3) Compte financier 2024

M. le Directeur Administratif et financier présente en détail le compte financier 2024 (voir documents joints)

Questions et commentaires :

Sur la masse salariale : quel est le nombre de personnels ?

- Détachés : 105
- PDL : 289
- 370 ETP au total

Sur les effectifs, on observe une grande stabilité depuis 3 ans. Quant à la MS, la direction est très attentive à son évolution.

Sur les recettes : SGEN : comment peut-on avoir un taux de réalisation de 103 % . Réponse : plus de recettes constatées que prévues

Sur d'autres sujets :

La scission IRF/LFT en 2023a généré des mouvements en volume important qui expliquent des écarts significatifs entre les compte financier2023 et 2024(trésorerie particulièrement).

En investissement, la réalisation budgétaireest moyennement satisfaisante (63%) ;des acquisitions et projetsse sontconcrétisés dans différents secteurs ; certains projets partiellement ou non réalisés sont reconduits sur les prochains exercices.

Quelle est la ligne dédiée aux locaux de l'internat ?

Il existe 3 lignes :

- l'entretien technique avec des interventions liées au bon fonctionnement de l'internat
- le service immobilier avec la hiérarchisation des grosses rénovations, réfection des bâtiments
- l'évolution immobilière : le projet immobilier déposé auprès des services de l'AEFE inclut depuis 2/3 ans une amélioration des locaux de l'internat (A et B).

Internat : hébergement et restauration, les travaux envisagés incluent une amélioration de ces 2 points

- Une participation importante de l'AEFE et une contribution de l'EGD : les travaux en attente sont liés au déblocage des financements qui constituent des dépenses importantes. Les travaux pourront être engagésaprès confirmation du soutien budgétaire de l'AEFE.

Précision sur le point restauration : l'infrastructuredate de la construction du LFT, il y a 27 ans. Les équipements sont soumis à une grande sollicitation et les normes d'hygiène alimentaire ont évolué. Le projet restauration (zone de production des repas) vise une mise à jour selon les normes et le remplacement d'équipements.

Cette amélioration aura-t-elle un impact positif sur le temps de passage des élèves au self qui pour l'instant n'ont pas toujours le temps de se restaurer ?

Cette amélioration peut inclure cet aspect.

Apport financier : c'est quoi les dettes ?

Les dettes du LFT sont constituées des factures de ses prestataires en instance de paiement, le délai de paiement étant d'un mois. Ce n'est pas un point d'inquiétude en matière de gestion budgétaire et comptable.

Point recouvrement :

Le taux de recouvrement est de 95%

Créances douteuses : au total, elles représentent 4% des créances d'une année. Elles se stabilisent depuis 3 ans. Cette année, il est relevé une baisse de 11 dossiers à recouvrer. L'objectif est d'orienter la courbe à la baisse. Des procédures particulières sont engagées pour le recouvrement qui représentent une charge coûteuse en temps.

Y a-t-il un lien entre un fonds de roulement confortable et le fait que l'AEFE ne nous suive pas sur les appels à investissement ?

Non, même si la santé de l'établissement est scrutée de près par l'AEFE, d'autres critères sont pris en compte au-delà du fonds de roulement.

Bilan comptable

Monsieur Lapeyronie L' ALEFAP intervient : quand on voit la santé des comptes, il est difficile d'accepter les réticences à financer les activités périscolaires (accusation de détournement d'argent)

Monsieur le proviseur répond : je ne vous donnerai plus la parole si vous continuez à accuser l'institution et ses personnels.

M. Lapeyronie L'ALEFAP: Où en est le projet de la prise d'avance de la ligne Bourse Entretien afin que les enfants des familles les plus démunies puissent jouir de matériel scolaire dès la rentrée ?

M. le DAF : Le dispositif des bourses repose sur des règles de fonctionnement qui font que l'établissement ne peut juridiquement procéder à des avances.

Un personnel du Consulat avait pourtant évoqué une avancée sur la faisabilité de cette avance.

Réponse du SCAC : une vérification va être faite auprès du service social. Il y a peut-être des modalités d'ajustement.

Il faudrait voir ce qu'il est possible de faire et interroger la comptabilité publique.

Départ d'un élève Shaan HASSIM (1 personne de moins sur les votants)

Vote : 6 contre et 24 pour

4) Budget rectificatif n°1

La comptabilité est-elle régie par l'AEFE ou l'EGD ?

La nature de cette comptabilité repose sur le statut.

Peut-on faire le choix de l'année scolaire au lieu de l'année civile ?

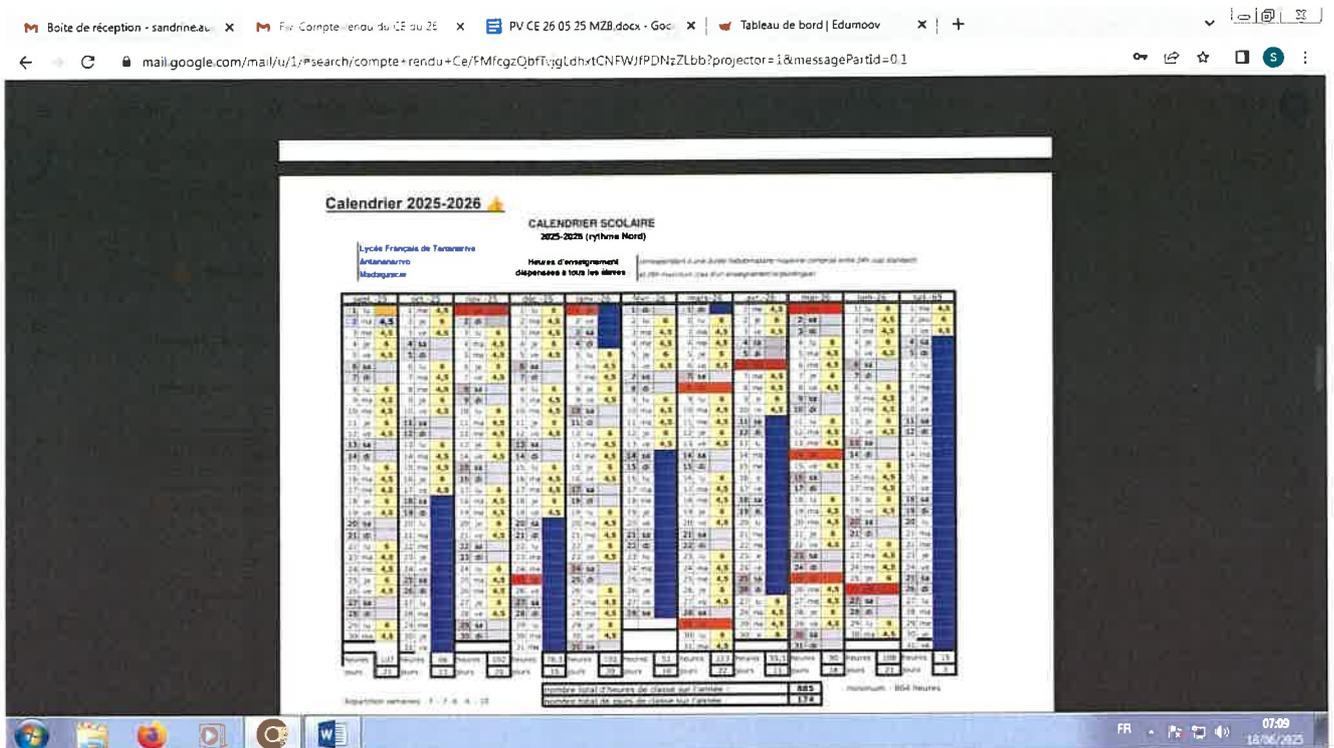
Non, ce sont des règles de comptabilité publique qui s'appliquent.

Vote :

Contre : 6 Pour : 22 Abstention : 2

5) Organisation du temps scolaire

Lecalendrier 2025 a été arrêté (2 semaines à chaque période de vacances) : Joindre le calendrier



Arrivée de M Herifidy Rasamoelina. Membre votant

La dernière période a été modifiée par rapport au calendrier de cette année, nous avons un rallongement de la dernière période du 10 au 27 avril (soit 5 semaines travaillées entre le retour des congés de l'hiver austral et la fermeture de l'établissement pour faire face à la charge d'examen).

Le calendrier sera diffusé dès demain.

Temps scolaire : l'idée est d'augmenter l'amplitude horaire d'une heure de plus par jour afin de permettre une meilleure articulation des enseignements avec plus de souplesse de fonctionnement.

Ce jour, il va falloir procéder à un vote pour décider de d'une modification de l'amplitude horaire et d'une augmentation des heures d'ouverture de l'établissement aux activités scolaires. Cette décision du Conseil d'établissement fera loi pour l'an prochain.

Question d'un représentant d'élèves : Pourquoi les résultats de l'enquête Pronote (aux familles et aux personnels) n'ont-ils pas été transmis aux élèves ?

→ Les résultats ont été transmis aux familles et par incidence aux élèves.

Pourquoi rajoute-t'on des contraintes ? Pourquoi ne pas tout mettre en barrette ?

- Notre offre pédagogique est abondante. Mais il n'est pas raisonnable que les options facultatives au Lycée bloquent 3 après-midis par semaine, sur lesquels on ne peut pas placer de cours obligatoires.
- Soit ces activités sont placées le mercredi après-midi, soit elles sont placées le samedi matin.
- L'A.S est une activité importante (environ 500 adhérents) qui mérite d'être valorisée.
- En revanche, les options ne reflètent pas une priorité et pourraient être reportées sur un temps hors temps scolaire du tronc commun (mercredi matin ou samedi matin).
- Compte tenu de toutes les contraintes qui ont été présentées, relevées, il va falloir choisir ensemble l'organisation du temps scolaire.

Les MUN, viennent à côté, mercredi après-midi ou samedi matin.

Une demande existe au niveau du théâtre auprès des parents d'élèves.

Présentation des 2 enquêtes

Pourquoi insister sur une participation forte des enseignants ? et faible des agents ?

Les agents sont les plus défavorisés et sont impactés. Ont-ils voté ? Ont-ils pu voter ?

→ Oui, ils ont voté

Réponse du SNES, les réponses au vote ne corroborent pas ceux du lycée.

Parents: il y a une demande pour une ouverture d'un créneau supplémentaire pour le THEATRE.

Elèves: si on déplace ciné-club et Mun sur les temps de cours, est-ce que ça ne sera pas restrictif aussi, car les élèves auront cours aussi sur ces créneaux ?

Réponse: on est d'accord, on dit la même chose

SGEN: sur la configuration évoquée par Mme Zou-Bieth, et la question des tricheries: l'idée est que ce seraient les enseignants qui surveilleraient sur les heures de service ?

Réponse: OUI, fréquence à déterminer

Les 5 propositions faites à la communauté sont soumises au vote du Conseil d'établissement. Si aucune des propositions n'obtient la majorité à l'issue du premier tour de scrutin, un second vote sera proposé sur les 2 propositions ayant recueillis le plus de suffrages.

Vote 1^{er} tour :

5 propositions

- 1- 1 h de plus par jour : ½h matin + ½h en fin de journée
- 2- 1 h de plus en fin de journée
- 3- Permettre le positionnement d'enseignements obligatoires le mercredi après midi
- 4- Permettre le positionnement d'enseignements obligatoires ou facultatifs le samedi matin
- 5- Pas de changement

Résultats

1 - 9

2- 1

3- 0

4- 0

5- 20

Maintien des horaires actuels

Considérant cette décision du Conseil, la direction s'engage à faire au mieux pour élaborer un emploi du temps qui tiennent compte des engagements pris lors de cette longue concertation.

- Priorité au positionnement des cours obligatoires
- Mercredi après-midi dédié aux activités sportives et solidaires.
- Maintien de l'offre d'options facultatives, mais sur des plages qui ne les mettent pas en concurrence avec les cours obligatoires (possiblement le samedi pour certains niveaux).
- Possibilité de repositionner les devoirs communs du cycle terminal en semaine sur les créneaux d'EDS

6) Questions diverses

Voir document de présentation joint.

La séance est levée à 21 h 30

Le proviseur,



La secrétaire de séance,

Mylène ZOU BIETH

A handwritten signature in black ink, corresponding to the name Mylène Zou Bieth.

la secrétaire de séance adjointe,

Sandrine AURIAULT

A handwritten signature in black ink, corresponding to the name Sandrine Auriault.

